



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025

OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

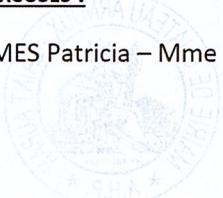
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRI NA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-2) – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Octobre 2025.
Délibération N° DM_20251022N093

OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES

Monsieur Gérard BENOIT rappelle que, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé de donner mandat spécial à Monsieur le Maire et à Madame Geneviève PELEGRINA, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 18 au 20 Novembre 2025 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement (décret 2006-781 du 3 Juillet 2006 – Article 7-1) à savoir :

- Frais de transport : 614 €.
- Frais d'entrée au congrès : 95 x 2, soit 190 €.
- Frais d'hébergement : 192 €. x 4 (2 nuits – 2 chambres), soit 768 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A LA MAJORITE (5 VOIX "CONTRE") :

➤ **DONNE** mandat spécial à Monsieur le Maire et à Madame Geneviève PELEGRINA, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 18 au 20 Novembre 2025 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement à savoir :

- Frais de transport : 614 €.
- Frais d'entrée au congrès : 190 €.
- Frais d'hébergement : 768 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1-3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TROIS NOVEMBRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire, René VILLARD</p>  
--	---